

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1280

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

-----

**ARTICLE 26**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article organise la trajectoire pluriannuelle des régimes obligatoires de base pour les quatre années à venir (2018-2022).

Or cette trajectoire pluriannuelle des régimes obligatoires de base prévoit notamment une participation de la sécurité sociale à la prise en charge du renforcement des allègements généraux comme préconisé dans le rapport Charpy-Dubertret sur les relations financières entre l'État et la sécurité sociale et qui vise à transférer les excédents de la Sécurité sociale dans les caisses de l'État.

Le groupe socialiste s'oppose à cette confiscation par l'État des excédents du budget de la Sécurité sociale. Nous sommes au contraire favorables à l'autonomie financière de la Sécurité sociale, c'est la raison pour laquelle nous proposons de supprimer cet article.